

CONFLIT ASCT

ET DEPUIS ?

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

EXPLICATIONS

La CFDT Cheminots a accompagné les ASCT en 2022, signataire de l'accord de sortie de conflit elle n'a de cesse de vigiler les mesures actées, de dénoncer les écarts, de travailler à l'amélioration des conditions de travail.

© Freepik

	Fait	En cours	Pas fait
Création d'une indemnité spécifique métier bord de 720€ annuelle.	X		
Parcours professionnel réaffirmé.			X
Évolution de carrière systématique tous les 4 ans.	X		
Rattrapage hors compte des ASCT bloqués sur une PR depuis avril 2019 (ou avant) sur l'exercice de notations 2023.	X		
D'ici 2025 : 60% de classe 4 (Qualif D) à TGV, de 25 à 30% suivant les BU TER, 24% à Transilien et 34% à Intercités.		X	
Engagement de deux ASCT sur TGV EN CONCEPTION dès 2023.	X		
200 emplois (dont 40 réservés sureté) en plus des 350 prévus pour 2023.	X		
Nomination à la classe 3 de tous les ASCT Classe 2 à TGV et Intercités (dès 5 ans sur le grade dont 3 passés chez TGV / IC).	X		
Amélioration du traitement des inaptitudes temporaires et définitives.		X	
Mise en œuvre CAA (Fin de carrière).	X		
Création d'un dispositif d'accompagnement au changement volontaire de métier.	X		
Travail sur l'intégration d'une partie de la prime de travail au traitement.		X	
Création de l'instance spécifique métier bord.	X		



LA CFDT CHEMINOTS AGIT :

- Pour que les recrutements se fassent à la classe 3
- L'indemnité de non-affectation à un roulement est passée de 79,72€ à 107,30€ (INAR)
- Pour la réduction sur la restauration à bord pour les ASCT TGV/IC (réduction de 60% sur les menus...)
- Pour que la mise en œuvre de l'Impec Bord en lieu et place de « La Prime » soit reportée afin de négocier le dispositif et de faire le bilan du SOL
- Pour une nouvelle méthode de calcul de la prime de travail (majoration automatique pour tous valorisant l'ancienneté métier)
- Pour la revalorisation des taux de pénibilité
- Pour la reconnaissance de l'usure professionnelle et l'équilibre des vies professionnelles et personnelles.
- Pour le Partage de la Valeur (PPV de 400€ en 2023)
- Pour la négociation et la signature des accords intéressement depuis 2015
- Pour la CAA (36 mois pour les ASCT)
- Pour la mise en œuvre de la complémentaire santé pour tous

LA CFDT DÉNONCE :

- Le refus de la Direction d'engager un travail de fond sur la répartition des charges de travail
- Les recrutements de CDD et CDI en direct chez TGV et IC non conformes au parcours professionnel acté en 2022
- La gestion aléatoire du traitement des inaptitudes
- La centralisation des CPST
- La volonté de TGV de ne plus remplacer les EA
- Les tentatives de certaines BU de réduire le nombre de RHR
- La main laissée aux établissements en matière d'amélioration de l'équilibre des vies professionnelles et personnelles. Des travaux nationaux ont été engagés, des préconisations nationales auraient dû être données !
- La pression mise sur la tenue : interdiction de porter les polos par exemple ! La VO00773 est pourtant claire et applicable !
- L'obligation de porter le brassard jaune, la CFDT a apporté la preuve qu'il n'y avait pas de plus-value en matière de sécurité (Hors matériel Corail)
- La charge et les conditions de travail des RET et des collègues des CPST ! Un travail spécifique doit être engagé rapidement
- Le dévoiement de l'accord temps de travail (temps de repos, report des écritures, IMC non payées, journées dérogoires ...)
- L'EAS et la volonté de ne plus former à la sécurité
- La polycompétence sol/bord

A LA CFDT : PAS DE FAUSSES PROMESSES, PAS DE REVENDICATIONS INATTEIGNABLES !
NOUS SAISISSEZ IMMÉDIATEMENT L'ENTREPRISE SUR LES SUJETS ORGANISATION / CONDITIONS DE TRAVAIL, PRIME DE TRAVAIL ET FORMATION

